

BAREME D'HONORAIRES

1ER JANVIER 2019

Barème d'honoraires - TRANSACTION

Montant Net Vendeur de la vente en €		Montant des honoraires TTC	TERRAIN <i>détail de la prestation</i>
Jusqu'à	60 000 €	10%	Réunir l'ensemble des documents
Jusqu'à	80 000 €	8%	Vérification de la constructibilité (plan local & proximité borne incendie)
Jusqu'à	120 000 €	7%	Intermédiaire avec géomètre
Jusqu'à	160 000 €	6%	Intermédiaire avec constructeur
Jusqu'à	220 000 €	5%	Forfait TTC : 4 000 €
Jusqu'à	260 000 €	4,5%	
Jusqu'à	350 000 €	4,3%	
Supérieur à	350 000 €	3,5%	



Honoraires, à la charge de l'acquéreur

TVA à 20%

Barème d'honoraires - LOCATION

à la charge du LOCATAIRE		à la charge du PROPRIETAIRE	
Visites du bien, constitution du dossier et rédaction du bail	3€/m ²	Visites du bien, constitution du dossier et rédaction du bail	3€/m ²
Etat des lieux d'entrée	2€/m ²	Etat des lieux d'entrée	2€/m ²
		Négociation/entremise	1€/m ²

Honoraires d'estimation

120€ TTC (100€ HT)

Montant des honoraires remboursés, si vente effectuée par l'agence

Honoraires gestion locative

8% TTC (6,67 HT) du loyer net de charges

Assurance Loyers Impayés (ALI : selon éligibilité) : à demander en agence

Honoraires autres prestations

Honoraires d'état des lieux de sortie : 120€ TTC à la charge du bailleur

Conseil pour mise en vente : 150€ TTC (125€ HT)

Mandat AJL : 2,5% TTC (2,08% HT) du montant du bien à vendre

Excepté pour les terrains : forfait de 2 000€ TTC

Honoraires demande certificats d'urbanisme opérationnel : 120€ TTC

Montant des honoraires remboursés, si vente effectuée par l'agence

Honoraires étude projets de division : 150€ TTC